

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 5

Votants : 8

Absents : 5

Exclus : /

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 24 février à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-Pierre LEHADOUÉY

Etaient excusés : Jean-Louis ADDE (donne procuration à Jean-Pierre LEHADOUÉY), Jean-François HERBE (donne procuration à Guy CLOSET), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE), Mathilde MONTIGNY, Jonathan DRAMARD

Date de convocation :

17/02/2017

Date d'affichage :

17/02/2017

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Evelyne COANTIEC

Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2017

Objet : Droit de préemption sur les parcelles AK 135 et AK 136

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir à l'application du droit de préemption concernant les parcelles AK 135, le Bourg, et AK 136, 2 rue du Tennis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas appliquer le droit de préemption sur les parcelles référencées ci-dessus.

Objet : Délibération sur l'extension du projet assainissement collectif à la Tirelière

Monsieur le Maire demande de délibérer sur la modification du plan de zonage « assainissement collectif » à la Tirelière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Objet : Délibération sur les subventions attribuées aux associations

Monsieur le Maire rappelle les subventions accordées aux associations pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les subventions pour l'année 2017 aux associations suivantes :

- Initiatives Brettevillaises	300 euros
- Initiatives Brettevillaises – salons des écrivains	300 euros
- Anciens Combattants	100 euros
- Club du 3 ^{ème} âge	150 euros
- Club des Manchots	100 euros
- Comité de jumelage	100 euros
- Comité Départemental du Tourisme	10 euros
- Les Amis de la Bibliothèque	100 euros
- Les Amis de la MAPAD	50 euros
- Les Randos Brettevillaises	100 euros
- Société de chasse	100 euros
- Coopérative scolaire 16 enfants x 20 euros	320 euros
- AFM Téléthon	100 euros
- Les Marcheurs Iod'Ay	50 euros
- Aska	100 euros

Le conseil municipal demande à ce qu'un bilan annuel de l'association Aska lui soit adressé.

Le comité des fêtes ayant été dissous, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reverser la somme de **100 euros** à l'association initiatives brettevillaises.

Dans le cadre de la venue de METABIEF, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au comité de jumelage d'un montant de **500 euros**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter la subvention à l'association des Marcheurs Iod'Ay de 50 euros à **100 euros**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à l'association des Pêcheurs Plaisanciers d'un montant de **100 euros**.

Après en avoir délibéré et à 7 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle à l'association des Pêcheurs Plaisanciers pour un balisage d'embarquement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide donc de rajouter au montant des subventions ci-dessus les sommes suivantes :

-Initiatives Brettevillaises	+ 100 euros
- Comité de jumelage (subvention exceptionnelle)	+ 500 euros
- Marcheurs Iod'Ay	+ 50 euros
- Pêcheurs Plaisanciers (première subvention)	100 euros

Objet : Délibération sur la nomination d'un membre à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil communautaire a décidé de créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et de solliciter chaque commune pour qu'elle y soit représentée par un membre de son conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Guy CLOSET comme représentant de cette commission.

Objet : Délibération concernant les indemnités allouées au comptable du Trésor Public

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et de régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE A L'UNANIMITE

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Eric BLOHORN, receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires. Cette indemnité sera également versée à Monsieur Eric BLOHORN.

Objet : Préparation du budget 2017

Monsieur le Maire présente également les réalisations 2016 de la Commune. Pour le fonctionnement, le résultat de l'exercice 2016 s'élève à +142 967.69 euros. Il y avait un excédent reporté de 447 568.84 euros pour 2015 soit un excédant total de fonctionnement d'un montant de 590 536.53 euros (142 967.69 + 447 568.84).

Pour l'investissement, le résultat de l'exercice est déficitaire de 73 739.11 euros. Il y avait cependant un excédent reporté de 42 491.58 euros soit un déficit total d'investissement d'un montant de 31 247.53 euros (-73 739.11 + 42 491.58).

L'excédant total cumulé pour 2016 s'élève donc à 559 289 euros.

Le budget assainissement présente un déficit de 20 947.26 euros.

Le budget 2017 sera présenté et délibéré lors du prochain conseil municipal. Une réunion à ce sujet est prévue avec le trésorier le lundi 6 mars 2017.

Objet : Délibération pour des travaux de voirie à la Quenaudière accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise EUROVIA pour la rénovation de la voirie à la Quenaudière desservant quelques habitations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant TTC de 5 789.90 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Objet : avancement sur l'aménagement du bourg et projet assainissement

Les travaux d'aménagement du bourg devraient être terminés courant avril 2017. La phase projet assainissement est à l'étude. Nous attendons le bilan complet de cette étude au cours du 2^{ème} semestre 2017.

Objet : Attribution des commissions à la Communauté de Communes « Côte Ouest Centre Manche »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions des membres aux différentes commissions selon le détail ci-dessous :

FONCTIONS	MEMBRES COMMISSIONS
FINANCES ET MARCHE PUBLICS	-
SPORTS	Guy CLOSET
TRAVAUX ET SERVICES TECHNIQUES	-
AMENAGEMENT TERRITOIRE	Guy CLOSET
ENFANT - JEUNESSE	Isabelle EVE
TOURISME	Guy CLOSET
COHESION SOCIALE	Isabelle EVE
CULTURE	Isabelle EVE
AFFAIRES ECONOMIQUES	Guy CLOSET
ENVIRONNEMENT	Jean-François HERBE
DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE	Jean-François HERBE
SERVICES A LA POPULATION ET COMMUNICATION	Isabelle EVE
RESSOURCES HUMAINES	Guy CLOSET

Objet : Présentation des éléments nécessaires à l'étude de la sécurisation du carrefour D136/D650

Une analyse de risque a été réalisée par le Lieutenant Matthieu DESQUIRET de la Gendarmerie de LESSAY dans le cadre d'un aménagement de l'infrastructure D650/D136. Cette analyse de risque retrace l'historique des accidents les plus notables recensés ces trois dernières décennies et met en évidence la dangerosité de croisement inscrit sur le tronçon LESSAY/BARNEVILLE. Cette analyse de risque ainsi qu'un courrier ont été adressés au Conseil Départemental afin de demander la création d'un rond-point qui permettrait de répondre non seulement au problème de changement de direction à gauche sur le D650 pour rejoindre soit le bourg soit la plage mais aussi au problème de traversée de la D650 pour rejoindre le bourg et la plage.

Questions diverses

- des panneaux « inondations » seront installés sur la route de la Quenaudière
- un projet est en cours concernant la réfection des voiries devant les laveries
- le broyeur est actuellement en réparation
- des rideaux pour l'Espace R. Jabet ont été achetés pour un montant de 385 euros TTC. La pose a été réalisée par des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.